

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

## **La consommation du tabac en France**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 22 (1881), p. 70-75

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1881\\_\\_22\\_\\_70\\_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1881__22__70_0)

© Société de statistique de Paris, 1881, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

#### IV.

##### LA CONSOMMATION DU TABAC EN FRANCE.

Nous n'avons pas à faire ici la description du tabac. Depuis son importation dans notre pays, au xvi<sup>e</sup> siècle, par Jean Nicot, et avant d'arriver au degré de vogue universelle, de prospérité croissante et de productivité fiscale où nous le voyons aujourd'hui, cette plante a subi des vicissitudes sans nombre. Bref, ne pouvant en interdire l'usage, la plupart des gouvernements ont eu l'idée ingénieuse d'exploiter ce goût bizarre au profit du Trésor. En France, depuis 1811, le tabac a été soumis définitivement au monopole de l'État. La culture de cette plante est devenue dès

lors un privilège accordé, dans quelques départements, à un certain nombre d'agriculteurs qui l'exercent sous la surveillance de l'État qui seul en achète les produits.

L'État se charge seul du commerce, de l'emmagasinage, de la fabrication et de la vente des tabacs de toutes sortes et sous toutes les formes; seul, il établit les prix auxquels ils sont livrés au consommateur.

Jusqu'au mois d'octobre 1860, le prix des tabacs à priser, à fumer, à chiquer, vendus dans l'intérieur de la France, avait été maintenu à 8 fr. le kilogramme. A cette époque, l'administration des finances l'a élevé à 10 fr., soit à un centime le gramme. C'était commode, mais les besoins du budget ont entraîné une nouvelle augmentation. Aujourd'hui, le tabac ordinaire vaut 12 fr. 50 le kilogramme. On n'ignore pas que les prix sont bien moindres dans les départements frontières, et qu'il est fabriqué, en outre, du tabac à prix très-réduits, dit tabac de cantine, pour l'usage des soldats et marins.

Quant aux cigares, la régie n'en a longtemps vendu qu'à 5, 10, 15 et 20 centimes. Aujourd'hui, les prix varient, suivant les qualités, de 5 à 50 centimes et au delà. Certains cigares de choix se vendent même jusqu'à 2 fr. Ajoutons que, depuis la guerre surtout, la vente des cigarettes de la régie a augmenté dans une proportion notable, et que les prix varient, suivant qualités, de 44 fr. à 14 fr. le kilogramme. Avant d'étudier la marche progressive de cette importante consommation, nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt d'entrer dans quelques détails sur la composition même des tabacs servis, sous des formes si variées, au consommateur. Nous les empruntons au Compte de l'administration des tabacs pour 1876 qui vient de paraître, et dont nous nous proposons de faire ressortir ici les résultats les plus saillants (1).

Un des tableaux de cet ouvrage (celui de la page 123) fixe ainsi qu'il suit la consommation du tabac dans la France continentale (Corse non comprise) :

|                                                                |                    |
|----------------------------------------------------------------|--------------------|
| 1° Ventes par les entreposeurs aux débiteurs et manquants. . . | 31,185,851 kilogr. |
| 2° Ventes directes aux consommateurs. . . . .                  | 41 —               |
| 3° Vente aux hospices. . . . .                                 | 4,352 —            |
| 4° Ventes directes par les préposés spéciaux . . . . .         | 40,562 —           |
|                                                                | <hr/>              |
|                                                                | 31,230,806 —       |
| A déduire les ventes de l'Algérie . . . . .                    | 41,960 —           |
| Total pour la France . . . . .                                 | <hr/>              |
|                                                                | 31,188,846 —       |

On voit que la presque totalité des tabacs sont vendus par les débiteurs; c'est de ceux-ci que nous allons nous occuper en ce qui concerne les variétés vendues :

*Tabacs supérieurs.*

|                                         |             | A FUMER.<br>—<br>kilogr. | EN POUDRE.<br>—<br>kilogr. |
|-----------------------------------------|-------------|--------------------------|----------------------------|
| Cigares fabriqués à la Havane . . . . . | 48,435 kil. | 3,343,833                | 2,487                      |
| — à Manille . . . . .                   | 3,605 —     |                          |                            |
| — en France . . . . .                   | 3,291,793 — |                          |                            |
| Cigarettes. . . . .                     |             | 591,372                  | 2,487                      |
| Tabacs dits étrangers . . . . .         |             | 306,164                  |                            |
|                                         |             | <hr/>                    |                            |
|                                         |             | 4,241,369                | <hr/>                      |
|                                         |             |                          | 2,487                      |
|                                         |             |                          | <hr/>                      |
|                                         |             |                          | 4,243,856                  |

(1) *Compte en matières et deniers de l'exploitation du monopole des tabacs pour 1876.* — Imprimerie nationale, 1880.

**Tabacs ordinaires et à prix réduits.**

|                                 | A FUMER.<br>—<br>kilogr. | EN POUDRE.<br>—<br>kilogr. |
|---------------------------------|--------------------------|----------------------------|
| Tabacs ordinaires . . . . .     | 13,320,410               | 6,853,083                  |
| Tabacs à prix réduits . . . . . | 5,141,480                | 32,342                     |
| Tabacs de troupe . . . . .      | 1,594,680                | »                          |
|                                 | <u>20,056,570</u>        | <u>6,885,425</u>           |
|                                 | 26,941,995               |                            |
|                                 | <u>4,243,856</u>         |                            |
| <b>Total général . . . . .</b>  | <b>31,185,851</b>        |                            |

En définitive, la consommation générale se répartit ainsi :

|                                               |            |
|-----------------------------------------------|------------|
| Tabacs dits supérieurs . . . . .              | 14 p. 100. |
| Tabacs ordinaires ou à prix réduits . . . . . | 86 —       |

Quant aux cigares, ils entrent dans la consommation pour  $\frac{1}{2}$  environ, et bien que la fabrication des cigarettes de la régie s'accroisse tous les jours, on fume encore (en poids) six fois plus de cigares que de cigarettes fabriquées.

Revenons à la consommation générale. Comme nous l'avons vu plus haut, elle est pour la France continentale de 31,188,846 kilogr., savoir : 6,897,647 kilogr. de tabac à priser et 24,291,199 kilogr. de tabac à fumer. Rapportés à la population générale, ces chiffres correspondent à 188 grammes de tabac à priser par habitant ; 663 grammes de tabac à fumer par habitant ; soit, en tout, 851 grammes par tête.

En 1868, date à laquelle s'arrête l'avant-dernier compte publié par le Ministre des finances, ces proportions étaient respectivement : pour le tabac à priser, de 208 grammes, et pour le tabac à fumer, de 615. Ainsi, bien que la dernière guerre nous ait fait perdre la plus grande partie de l'Alsace-Lorraine, cette vraie patrie des fumeurs, et en dépit de l'aggravation des droits, la diminution que l'on constate dans le tabac à priser a été compensée et au delà par l'augmentation du tabac à fumer, augmentation qui se retrouve en partie dans le total des deux espèces.

Jetons maintenant un coup d'œil sur le passé :

| DATE<br>des<br>recensements. | POPULATION<br>(Corse<br>non comprise). | QUANTITÉS<br>de tabac<br>consommées. | CONSUMMATION<br>par habitant. |
|------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| 1815 . . . .                 | 29,250,000                             | 8,981,403                            | 307 grammes.                  |
| 1826 . . . .                 | 31,673,858                             | 11,595,084                           | 366 —                         |
| 1831 . . . .                 | 32,731,256                             | 11,071,088                           | 338 —                         |
| 1841 . . . .                 | 34,018,715                             | 16,461,934                           | 484 —                         |
| 1851 . . . .                 | 35,546,919                             | 19,718,089                           | 555 —                         |
| 1864 . . . .                 | 37,133,424                             | 28,019,803                           | 755 —                         |
| 1866 . . . .                 | 37,807,203                             | 30,627,663                           | 810 —                         |
| 1872 . . . .                 | 35,844,414                             | 27,031,000                           | 754 —                         |
| 1876 . . . .                 | 36,643,087                             | 31,188,846                           | 851 —                         |

A la seule inspection de ce tableau, on est amené à constater que, pendant que la population s'est, en 60 ans, à peine accrue de  $\frac{1}{5}$ , la consommation du tabac a, malgré quelques fluctuations en sens divers, presque triplé ; mais c'est de 1851 à 1861 surtout, c'est-à-dire dans les 10 premières années du second empire, qu'elle a fait les plus grands progrès. Rien d'ailleurs n'a pu ralentir sa marche en avant, et s'il est vrai que le tabac n'est qu'une habitude, c'est une habitude invétérée qu'on parviendra difficilement à extirper.

Quelque élevé que puisse paraître, au premier abord, le taux de la consommation

française, cette consommation paraîtra presque insignifiante si on la compare à celle de la plupart des États civilisés. C'est ce qui résulte des rapports ci-après que nous empruntons à l'un des derniers numéros du *Journal de statistique d'Autriche* (*Statistische Monatsschrift*, numéro de juillet 1880).

*Consommation par tête.*

|                              |                  |   |
|------------------------------|------------------|---|
| États-Unis du Nord . . . . . | 3,0 kilogrammes. |   |
| Pays-Bas . . . . .           | 2,8              | — |
| Belgique . . . . .           | 2,5              | — |
| Suisse . . . . .             | 2,3              | — |
| Autriche-Hongrie . . . . .   | 1,9              | — |
| Empire d'Allemagne . . . . . | 1,9              | — |
| Suède . . . . .              | 1,2              | — |
| Russie . . . . .             | 0,9              | — |
| Serbie . . . . .             | 0,8 3/4          | — |
| France . . . . .             | 0,8 1/2          | — |
| Italie . . . . .             | 0,7              | — |
| Roumanie . . . . .           | 0,2              | — |
| Danemark . . . . .           | 0,1              | — |
| Finlande . . . . .           | 0,1              | — |

On voit, en ne considérant que l'Europe, que c'est en Hollande, en Belgique et en Suisse que l'on consomme le plus de tabac. L'Autriche, l'Allemagne et la Suède viennent ensuite, suivies à une grande distance par la Russie, la France et l'Italie. — La consommation est à peu près nulle dans les trois derniers pays qui figurent dans cette nomenclature. En France même, la consommation du tabac est des plus inégales, et c'est sur ce point que nous voudrions plus spécialement arrêter l'attention du lecteur. Si nous considérons d'abord le tabac à priser, dont la consommation moyenne est, comme on l'a vu plus haut, de 188 grammes par habitant, tandis que celle du tabac à fumer est de 663 grammes, les divers départements se classent ainsi qu'il suit :

*Consommation du tabac à priser.*

Maximum principal : 375 à 295 grammes. — 4 départements : Seine-Inférieure, Eure, Eure-et-Loir, Oise.

Maximum secondaire : 295 à 225 grammes. — 12 départements : Seine-et-Oise, Seine, Sarthe, Maine-et-Loire, Calvados, Mayenne, Seine-et-Marne, Haute-Vienne, Bouches-du-Rhône, Var, Orne, Marne.

Moyenne : 225 à 150 (188 grammes). — 43 départements : Rhône, Ile-et-Vilaïne, Hautes-Alpes, Loiret, Loir-et-Cher, Alpes-Maritimes, Loire-Inférieure, Aube, Creuse, Nièvre, Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Somme, Basses-Alpes, Indre-et-Loire, Corrèze, Haute-Marne, Jura, Finistère, Yonne, Gironde, Loire, Meuse, Landes, Côtes-du-Nord, Puy-de-Dôme, Isère, Vienne, Cantal, Cher, Aisne, Indre, Haute-Saône, Allier, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Morbihan, Ain, Haute-Garonne, Drôme, Vaucluse, Lot.

Minimum secondaire : 150 à 100. — 22 départements : Hérault, Vendée, Pas-de-Calais, Ardèche, Deux-Sèvres, Dordogne, Tarn-et-Garonne, Ariège, Charente, Gard, Manche, Aveyron, Ardennes, Haute-Loire, Lozère, Tarn, Savoie, Meurthe-et-Moselle, Charente-Inférieure, Gers, Aude, Vosges.

Minimum principal : 100 et au-dessous. — 6 départements : Doubs, Pyrénées-Orientales, Nord, Haut-Rhin, Haute-Savoie.

Le premier résultat à tirer de cette classification est que 43 départements, c'est-à-dire la moitié de la France continentale, se trouvent dans la moyenne. Si donc la consommation du tabac à priser est réellement faible, elle se trouve du moins assez uniformément répartie. Toutefois, il y a 4 départements où la consommation du tabac à priser est exceptionnelle, et ce sont en même temps ceux où l'on boit le plus de cidre. Ils sont suivis de 9 départements qui contribuent avec les 4 précédents à former une région compacte autour de Paris. Néanmoins, on prise assez abondamment dans la Haute-Vienne et dans deux des départements maritimes de l'antique Provence. En revanche, le Nord et le Haut-Rhin, qui sont comme le foyer du tabac à fumer, n'offrent presque pas de priseurs. On en trouve également très-peu dans le Doubs, la Haute-Savoie et les Pyrénées-Orientales. N'oublions pas de rappeler à ce propos que cette consommation tend à tomber en désuétude. Dans tous les cas, elle a considérablement diminué.

Passons au tabac à fumer. A cet égard, les 86 départements se classent ainsi, suivant l'ordre décroissant de la consommation.

#### *Consommation du tabac à fumer.*

Maximum principal : 2 kilogr. à 1 kilogr. 1/2. — 3 départements : Haut-Rhin, Nord, Pas-de-Calais.

Maximum secondaire : 1 kilogr. 1/2 à 950 grammes. — 7 départements : Bouches-du-Rhône, Seine, Meurthe-et-Moselle, Var, Hérault, Pyrénées-Orientales, Alpes-Maritimes.

Moyenne : 950 à 740 (851 grammes). — 6 départements : Seine-et-Oise, Rhône, Vaucluse, Aude, Gard, Vosges.

Minimum secondaire : 740 à 500. — 20 départements : Seine-Inférieure, Loire, Finistère, Haute-Garonne, Seine-et-Marne, Marne, Ardennes, Gironde, Morbihan, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Isère, Rhône, Ille-et-Vilaine, Oise, Basses-Alpes, Meuse, Eure, Saône-et-Loire, Doubs.

Deuxième minimum secondaire : 500 à 250 grammes. — 42 départements : Cher, Loiret, Jura, Haute-Saône, Eure-et-Loir, Mayenne, Haute-Marne, Sarthe, Savoie, Maine-et-Loire, Somme, Manche, Indre-et-Loire, Hautes-Alpes, Hautes-Pyrénées, Aube, Calvados, Yonne, Aisne, Ain, Nièvre, Lot-et-Garonne, Gers, Basses-Pyrénées, Charente-Inférieure, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Tarn-et-Garonne, Allier, Ardèche, Ariège, Tarn, Indre, Haute-Vienne, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Orne, Charente, Vienne, Vendée, Landes, Deux-Sèvres.

Minimum principal : 250 grammes et au-dessous. — 8 départements : Haute-Savoie, Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Aveyron, Lot, Lozère.

Il résulte de ce classement, que 10 départements seulement, dont 3 sont tout à fait exceptionnels, dépassent la consommation moyenne. 70 départements, au contraire, se trouvent au-dessous de cette consommation. On peut en conclure, et ici l'exception confirme la règle, que la France ne peut pas être considérée comme un pays de fumeurs. Quelles différences, d'ailleurs, entre les départements extrêmes ! Si partout on fumait dans la même proportion que dans le Haut-Rhin ou le Nord, la consommation du tabac à fumer s'élèverait pour la France entière à 73,286,174 kilogr. au lieu de 31 millions qu'elle consomme actuellement. Inversement, si l'on ne fumait que dans la proportion de la Lozère (171 gr. par tête), le

pays entier ne fumerait que 6,265,968 kilogr. Dans le premier cas, le revenu du Trésor doublerait et au delà ; dans le second, il serait six fois moindre. Or il est bon de dire que le bénéfice net que le Trésor tire actuellement de cet impôt dépasse 262 millions de francs. (Voir page 10 du Rapport.) Sur les 663 grammes qui constituent la consommation moyenne d'un habitant en tabac à fumer, les tabacs supérieurs entrent pour 116 grammes, et les tabacs ordinaires ou à prix réduits pour 547. Nous nous contenterons d'indiquer ici les dix départements où l'on fume le plus de chacune de ces deux sortes.

En ce qui concerne le tabac supérieur, ces dix départements sont les suivants :

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| Bouches-du-Rhône . . . . .   | 402 grammes. |
| Seine. . . . .               | 350 —        |
| Alpes-Maritimes . . . . .    | 330 —        |
| Hérault. . . . .             | 290 —        |
| Var. . . . .                 | 260 —        |
| Seine-Inférieure . . . . .   | 237 —        |
| Pyrénées-Orientales. . . . . | 232 —        |
| Aude. . . . .                | 197 —        |
| Rhône . . . . .              | 187 —        |
| Gironde. . . . .             | 183 —        |

Pour le tabac ordinaire, le classement est tout différent :

|                              |                |
|------------------------------|----------------|
| Nord. . . . .                | 1,936 grammes. |
| Rhin (Haut-). . . . .        | 1,831 —        |
| Pas-de-Calais . . . . .      | 1,606 —        |
| Meurthe-et-Moselle . . . . . | 1,087 —        |
| Bouches-du-Rhône . . . . .   | 954 —          |
| Var . . . . .                | 932 —          |
| Seine. . . . .               | 872 —          |
| Hérault. . . . .             | 780 —          |
| Pyrénées-Orientales. . . . . | 772 —          |
| Seine-et-Oise . . . . .      | 706 —          |

En résumé, on peut dire que c'est dans les départements frontières ou maritimes qu'on consomme le plus de tabac ordinaire, et dans les grands centres de population, et principalement dans ceux du Midi, qu'on fume le plus de tabac supérieur. Dans le tabac supérieur, on a compris tous les cigares, quel que soit leur prix, les cigarettes et les tabacs étrangers. Si l'on n'a égard qu'aux tabacs de première qualité, aux cigares de la Havane, par exemple, on constate que Paris en est le principal consommateur. La capitale absorbe, en effet, à elle seule, plus de la moitié de ces excellents produits. D'un autre côté, les ports de mer accaparent la presque totalité des tabacs à chiquer. Voilà les faits tels qu'ils ressortent de la statistique officielle ; nous ignorons dans quelle mesure les tabacs introduits en fraude modifieraient ces résultats.

T. LOUA.

(*Économiste français.*)